



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question écrite n° 121112

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les critères d'effectifs définissant le seuil de maintien ou de suppression des classes dans les écoles maternelles et dans les écoles primaires. Les maires, tant urbains que ruraux, regrettent que les critères retenus ne soient qu'arithmétiques et que des éléments de contexte, tels que les projets immobiliers en cours d'achèvement, les naissances d'enfants de l'année N-2, ne soient pas pris en compte. C'est pourquoi il lui demande s'il entend faire évoluer les critères d'effectifs définissant le seuil de maintien ou de suppression des classes dans les écoles maternelles et dans les écoles primaires.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121112

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3067